

22 février 2017

---

## Accord

### **Concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions\***

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

---

#### **Additif 12 – Règlement n° 13**

#### **Révision 8 – Amendement 4**

Complément 14 à la série 11 d'amendements – Date d'entrée en vigueur : 9 février 2017

#### **Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules des catégories M, N et O en ce qui concerne le freinage**

Ce document constitue un outil de documentation. Le texte authentique et contraignant juridique est ECE/TRANS/WP.29/2016/49.



**Nations Unies**

---

\* Ancien titre de l'Accord: Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date, à Genève, du 20 mars 1958.



Annexe 12,

Paragraphe 2.2.18, lire :

« 2.2.18 s' : course utile de la commande exprimée en mm et déterminée conformément aux prescriptions du paragraphe 10.4 de la présente annexe ; ».

Paragraphe 10.4.2.3, modification sans objet en français.

Annexe 12,

Appendice 4,

Paragraphe 5.8.3, lire :

« 5.8.3

$$\frac{s'}{2s_B \cdot n \cdot F_{RZ} \cdot i'_g} = \dots\dots\dots$$

(doit être au moins égal à :  $i_H/F_{HZ}$ )

(ne doit pas dépasser la course du maître-cylindre selon le paragraphe 8.2 de l'appendice 2 de la présente annexe) ».

Paragraphe 5.7.6, lire :

« 5.7.6 Moment de freinage lorsque la remorque fait marche arrière (y compris la résistance au roulement

$$n \cdot Mr = \dots\dots\dots \text{Nm}$$

(ne doit pas dépasser  $0,08 \cdot g \cdot G_A \cdot R$ ) ».

Paragraphe 5.8.6, lire :

« 5.8.6. Moment de freinage lorsque la remorque fait marche arrière (y compris la résistance au roulement

$$n \cdot Mr \dots\dots\dots \text{Nm}$$

(ne doit pas dépasser  $0,08 \cdot g \cdot G_A \cdot R$ ) ».

